

— Eh bien ! dit le brigadier, quelle conclusion tirez-vous de cela ?

— J'en conclus, répondit Nicolas, que très-certainement les Leloup avaient connaissance du crime qui allait avoir lieu.

— Vous croyez ?

— Et que s'il ne sont pas matériellement complices, ils le sont moralement.

— Et vous soupçonnez Jean Lapin ?

— Oui, dit Nicolas avec conviction ?

— Mais il n'était pas seul. Qui donc l'a aidé ?

— Voilà ce que nous saurons, si vous voulez vous fier à moi. J'ai vécu avec les Arabes, j'ai été prisonnier chez eux, et les Arabes sont merveilleux quand il s'agit de découvrir un voleur ou un assassin.

Tandis que le brigadier et Nicolas causaient ainsi, le juge de paix et son greffier continuaient leur enquête.

La situation venait de se compliquer singulièrement par l'arrivée de Maubert.

De l'aveu de Jérôme le fermier et de la Marianne, Maubert avait été laissé dans la maison. Maubert affirmait avoir passé la veillée à la ferme des Roussettes, et Maubert était regardé dans le pays comme un très-honnête homme, très-attaché à son maître. Mais les apparences semblaient le rendre complice de l'assassinat, et le juge de paix lui dit :

— Maubert, je suis aubligé de vous mettre en état d'arrestation. Je ne doute pas que vous ne parveniez à prouver très-clairement votre innocence, mais la justice doit prendre toutes ses précautions.

— Maubert était tellement anéanti qu'il n'opposa aucune résistance. Mais la Marianne jeta de grands cris, attestant l'honnêteté de son mari et son dévouement au malheureux M. Jalouzet.

Pendant ce temps, Nicolas disait tout bas au brigadier :

— Cet homme, j'en suis aussi convaincu que tout le monde, est innocent, mais le juge de paix a raison de le faire arrêter.

— Pourquoi ? demanda le brigadier qui était loin d'avoir l'intelligence de Nicolas.

— Parce que l'arrestation de cet homme va donner une certaine sécurité aux véritables assassins, et nous permettra de les rechercher sans leur donner l'éveil.

— Vous avez raison, dit le brigadier.

Pendant ce temps, la Marianne se lamentait et disait :

— Il n'y a que les loups qui aient pu faire le coup.

— Taisez-vous, femme, répondit Nicolas, les gens que vous accusez n'ont pas quitté Lancuvillé.

Il dit deux mots au juge de paix qui donna l'ordre d'évacuer la chambre où l'on avait porté le cadavre.

Puis le brigadier et l'autre gendarme se chargèrent d'emmener Maubert à la prison.

Nicolas et le nouveau garde-champêtre demeurèrent à la Combette.

La Marianne, tout en larmes, se jeta au cou de son mari.

— N'aie donc pas peur, femme, lui dit Maubert, est-ce que les gens des Roussettes ne sont pas là pour dire que j'ai passé la nuit avec eux ?

Le calme de Maubert était dû à un mot que Nicolas lui avait glissé à l'oreille :

— Laissez-vous arrêter, lui avait-il dit, c'est le seul moyen de pincer Jean Lapin et ses complices.

Mais la Marianne, qui n'avait rien entendu, eut une nouvelle explosion de douleur quand elle vit qu'on emmenait son mari.

— Il est innocent ! criait-elle, c'est les loups qui ont fait le coup. Oh ! les brigands !...

Le juge de paix se retira et donna l'ordre d'évacuer la ferme et la maison.

Il y avait bien une trentaine de personnes. Les uns, car Nicolas et le garde-champêtre fermèrent les portes, restèrent au dehors. Les autres suivirent le juge de paix, son greffier et les deux gendarmes qui emmenèrent le prisonnier.

Le père Jérôme et le petit père étaient demeurés dans la maison avec la Marianne.

La Marianne interpella tout à coup Jean Blanc :

— Ah ! lui dit-elle, tu as pourtant dit que lorsqu'il faudrait parler, tu parlerais.

— Ça c'est vrai, répondit Jean Blanc.

Nicolas l'entendit :

— Hé ! que peux-tu avoir à dire ? lui demanda-t-il.

— Je n'ai pas peur, moi, reprit Jean Blanc, je dirai tout.

— Que diras-tu ?

— Je sais où pourrissent les os du toucheur de bœufs.

— Ah !

— Les gendarmes les auraient trouvés, s'ils m'avaient emmené...

— Eh bien, je t'emmènerai, moi, lui dit Nicolas.

Le garde-champêtre et Jérôme écoutèrent avidement ; mais ils furent déçus dans leur attente.

Nicolas s'enferma avec Jean Blanc dans une pièce attenante celle où était le cadavre, et il lui dit :

— Parle, maintenant, mon garçon.

— C'est tout une histoire, répondit le père.

— Ça ne fait rien, dis toujours.

— Les Leloup ont une cachette à la Fringale et le bon Dieu lui-même ne la trouverait pas s'il se faisait gendarme.

— Comment l'as-tu donc trouvée, toi ?

— C'est que j'ai couché une nuit à la Fringale, je m'étais perdu dans les bois et il neigeait fort ; je rencontrai Jean Lapiu qui venait de tuer un sanglier de près de trois cents.

« — Petiot, me dit-il, si tu veux me donner un coup de main pour porter ce cadet-là jusqu'à la Fringale, il y aura pour toi une pièce de trente sous.

« — Je veux bien, répondis-je, si on veut m'accorder une assiette de soupe et une botte de paille à la Fringale.

« — Ça va, me dit-il.

« Nous passâmes une corde aux quatre jambes du ragot que nous réunîmes ensemble ; puis le fusil de Jean sous les cordes. Il plaça le canon sur son épaule et la crosse sur la mieme, et nous portâmes ainsi le sanglier.

« Les Loups étaient contents ; on me fit souper et coucher. Mais j'étais curieux, moi, comme bien vous pensez, et, en place de dormir sur ma botte de paille, dans un coin de la cuisine, je fis semblant de ronfler et j'écoutai tout ce qu'ils disaient.

« — Faut se méfier ! disait la Fouine. Les gardes ont l'œil sur toi, Jean.

« — Et la cuve pourquoi donc qu'elle est faite ?

« — Ah ! c'est vrai, dit la Fouine.

« Le vieux Loup se mit à rire.

« — Après ça, dit-il, quand nous irons y chercher le sanglier, peut-être bien qu'il lui manquera un jambon. Le toucheur de bœufs a peut-être faim.

« Je frissonnai à ces mots, qui arrivèrent distinctement à mon oreille.